

# Réunion du Conseil Municipal du 29 octobre 2013 à 19 heures

Date de convocation : 23 octobre 2013

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, Nicolas PASCAL, Lucien VAISSADE, Michel BOUDON.

Secrétaire de séance : Nicolas PASCAL

## Ordre du jour

- Unité de méthanisation
  - ◆ Assistance maîtrise d'œuvre
  - ◆ Demande de subventions
  - ◆ Acquisition de terrain
- Renouvellement ligne de trésorerie
- État de l'actif : biens à sortir de l'inventaire
- Site Internet
- Recensement de la population : création d'un emploi d'agent recenseur
- PNR de l'Aubrac : adhésion de principe au Syndicat mixte de préfiguration
- Emploi - personnel : prévoyance/garantie maintien de salaire
- Découpage des cantons pour le Cantal
- Motion pour le maintien des deux services de réanimation du Cantal
- Affaires diverses

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2013*

- Unité de méthanisation

- ◆ Assistance maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en service d'une unité de méthanisation, la commune a décidé de faire appel à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie S Territoires » pour une mission d'assistance et de conseil.

Il présente le contenu de la convention mise au point par le Conseil Général, et indique que le montant de la prestation s'élève à 3 344.50 € HT soit 4 000.00 € TTC.

*Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.*

*Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de convention et en avoir délibéré :*

- *accepte les termes de la convention*
- *autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département du Cantal.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

#### ◆ Demande de subventions

Monsieur le Maire fait savoir que pour les travaux d'installation de l'unité de méthanisation, il y aurait peut être la possibilité d'obtenir une subvention auprès du ministère.

Il informe également le Conseil qu'après renseignement pris, le projet rentre dans les critères d'attribution en DETR.

*Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de déposer une demande de subventions auprès des organismes correspondants.*

*Faute d'avancée à ce jour pour l'acquisition du terrain le Conseil décide de reporter ce sujet à une prochaine séance*

#### ◆ Acquisition de terrain

A ce stade du projet, il est nécessaire d'acquérir le terrain sur lequel sera installée l'unité de méthanisation.

Deux solutions :

- soit la commune l'achète
- soit c'est l'Établissement public foncier -Smaf. (délibération autorisant l'acquisition)

En tout état de cause la maîtrise du foncier (promesse de vente ou protocole d'accord) est nécessaire :

- pour solliciter les subventions en DETR et auprès du Ministère
- pour pouvoir implanter l'emplacement de l'unité de méthanisation pour lancer la consultation d'entreprises.

*Faute d'avancée à ce jour pour l'acquisition du terrain le Conseil décide de reporter ce sujet à une prochaine séance*

#### ➤ Renouvellement ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie d'un montant de 90 000 € ouverte auprès du Crédit Agricole arrive à échéance le 21 décembre 2013. Afin de palier à un manque de trésorerie ponctuel, il serait souhaitable de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire présente les propositions financières faites par le crédit agricole et la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :*

- de l'autoriser à mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie
- de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera ouverte la ligne de trésorerie
- de l'autoriser à signer le contrat avec l'établissement bancaire retenu.

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. le Maire :*

- *Décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France la mise en place d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :*
  - *Montant : 90 000 €*
  - *Durée : 12 mois*
  - *Taux de référence : T4M - Marge : + 1.95 %*
  - *Frais de dossier : 0.30% soit 270 €*
  - *Autorise M. le Maire à signer le contrat*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **État de l'actif : biens à sortir de l'inventaire**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu de réformer les biens obsolètes en les sortant de l'actif.

La liste des biens à réformer est la suivante :

- Logiciels : 1 333.36 €
- Ordinateur + imprimante : 1 968.35 €
- Logiciels : 542.41 €
- 2 photocopieurs : 4 664.76 €
- Télécopieur : 556.45 €
- Ordinateur + imprimante + modem : 2 936.14 €
- Informatique école : 2 286.74 €
- Télécopieur : 329.14 €
- Photocopieur : 2 269.96 €
- Logiciel : 271.21 €

**Le Conseil Municipal décide d'autoriser la sortie de l'inventaire du patrimoine de la commune les biens mobiliers et matériels énumérés ci-dessus.**

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Site Internet**

Le Site de la commune ayant été supprimé par la personne qui l'avait bénévolement conçu, il y aurait lieu d'en créer un autre.

M. le Maire présente les devis de 3 prestataires :

- Net 15 : 862.31 €
- Import - Informatique : 935 €
- A.G.E.D.I. : 1 529.68 €

**Le Conseil décide de retenir l'offre de Net 15.**

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Recensement de la population : création d'un emploi d'agent recenseur**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensements 2013. (Pour info l'INSEE versera à la commune une dotation forfaitaire de 588 €)

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de créer l'emploi et d'en fixer la rémunération.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **Décide la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2014.**
- **Décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base d'un forfait de 700 € brut.**

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **PNR de l'Aubrac : adhésion de principe au Syndicat mixte de préfiguration**

Le syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac sera prochainement constitué pour prendre le relais de l'Association d'émergence du PNR et piloter la procédure de création du futur Parc jusqu'à sa labellisation, attendue en fin d'année 2015.

Ce syndicat mixte sera composé des 3 Régions, des 3 Départements et de toutes les communes incluses dans le périmètre d'étude, intéressées pour intégrer ce Syndicat, soit 82 communes au maximum.

Présentation est faite du projet de statuts transmis par l'association d'émergence du PNR qui détaille l'objet, la composition et les règles de fonctionnement du futur syndicat.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *décide d'approuver le principe de l'adhésion de la commune au futur Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac ;*
- *approuve le projet de statuts transmis par l'Association d'émergence du PNR de l'Aubrac.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Emploi - personnel : prévoyance/garantie maintien de salaire**

M. le Maire explique que le but premier de ce contrat de prévoyance est le maintien de salaire ou le versement d'un capital en cas d'accident de la vie. Il explique ensuite que si la loi permettant aux Collectivités de participer à la prévoyance de leurs agents est nouvelle dans le secteur public, ce système est en revanche bien installé dans le privé. Il expose encore qu'il s'agit d'une action à caractère social non seulement envers les agents mais aussi envers leur famille.

Il rappelle ensuite que le Centre de Gestion du Cantal a lancé une consultation et que le Conseil municipal, dans sa séance du 30 novembre 2012, avait décidé de se joindre à la procédure. Il explique que c'est la mutuelle COLLECTEAM HUMANIS qui a remporté le marché.

Il présente ensuite les trois niveaux de prestations et le taux de participation pour chacune des formules.

Il indique ensuite que si la Collectivité décide d'adhérer au contrat de prévoyance, il faut que soit mise en place une aide aux agents qui décideront de contractualiser avec cette prévoyance.

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :*

- *d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance*
- *d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance*
- *fixe la participation de la commune à 50% du montant de la cotisation mensuelle pour tous les agents souhaitant adhérer à la convention et cela quelque soit la formule choisie.*
- *d'autoriser le Maire à prendre et à signer les contrats et conventions d'adhésion à la convention de participation mutualisée et tout acte en découlant*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Découpage des cantons pour le Cantal**

M. le Maire ouvre le débat sur le redécoupage des cantons qui paraît aller à l'encontre des territoires ruraux en général et de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise en particulier.

En effet les périmètres des intercommunalités n'ont nullement été respectés.

*Il demande au Conseil s'il est d'accord de prendre une délibération pour contester ce découpage.*

***Le Conseil décide de contester ce découpage.***

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Motion pour le maintien des deux services de réanimation du Cantal**

Mr le Maire indique au Conseil que des menaces de fermeture pèsent sur le service de réanimation du Centre Médico Chirurgical d'Aurillac ;

Il fait savoir que M. Jacques MARKARIAN propose aux communes d'adopter une motion soutenant le Collectif J'AIME MA REA, réitérant sa demande de maintien des deux services de réanimation, public et privé, d'Aurillac.

*Il demande au Conseil se prononcer sur cette motion.*

***Le Conseil décide d'adopter cette motion.***

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Affaires diverses**

- Il est décidé de demander des devis pour l'acquisition de deux gravillonneuses.***
- Les coupes de bois des forêts sectionales des Mazes et des Burguerettes ont été vendu à l'amiable à l'entreprise CHADELAT pour un montant de 6 364 € pour les Mazes et 10 936 € pour les Burguerettes***
- Jean-Pierre VAISSADE fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat d'Investissement et de Réalisation de l'Aérodrome de Saint-Flour Coltines.***
- La cérémonie de remise des prix des maisons fleuries et des médailles à plusieurs élus se déroulera le jeudi 7 novembre à 18h30***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire,  
Robert BOUDON,

Jean-Pierre VAISSADE

Christian LAURAIRE

Monique LOUVRIER

Monique DELFAU

Philippe RAYNAL

Nicolas PASCAL

Lucien VAISSADE

Michel BOUDON